



PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

Service : Direction des Affaires Juridiques

Objet de la Commission : DSP Cinéma – Présentation des offres et avis

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Date de la Réunion : le 18 Octobre 2013

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE		
Prénom - Nom	Qualité	Présence Convocation du 18 octobre 2013
Madame JEANDET-MENGUAL	Présidente de la Commission Adjointe au Maire	OJ
MEMBRES TITULAIRES		
Monsieur CHEKHEMANI	Adjoint au Maire	elc.
Madame COMBES	Adjointe au Maire	JM
Monsieur LEROY	Conseiller Municipal Délégué	
Monsieur MOREAU	Conseiller Municipal	
Madame CALONNE	Conseillère municipale	SG
MEMBRES SUPPLÉANTS		
Monsieur CHARTIER	Conseiller Municipal Délégué	
Madame ELIE	Conseillère Municipale	
Monsieur LOUVARD	Conseiller Municipal	SJ
Monsieur FEHIM	Conseiller Municipal Délégué	
Madame MARRE	Conseillère municipale	RMarre

MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence Convocation du 18 octobre 2013</i>
Monsieur DECONIHOUT <i>EYHERETENDY</i>	D.I.R.E.C.C.T.E	<i>Présente</i>
Monsieur VANDEPLANQUE	Trésorier Municipal Principal	

MEMBRES DES SERVICES DE LA VILLE DE ROUEN

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence Convocation du 18 octobre 2013</i>
Monsieur TREIZENEM	M.A.F.O.	<i>F. TECUM</i>
Monsieur TURCO	Directeur Général Adjoint (P.D.A.)	<i>✓</i>
Monsieur BARRE	Pôle Développement Attractivité	<i>Barre</i>
Madame DROZ	Direction des Affaires Juridiques	<i>Droz</i>
Madame ROSSIGNOL	Direction des Affaires Juridiques	<i>Rossignol</i>

SC BVAim

YJ

OBJET DE LA COMMISSION

Le Vendredi 18 octobre 2013 à 14h00, la commission de délégation de service public, sous la présidence de Madame JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, composée conformément à la délibération du 2 juillet 2008, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, en Grande Salle des Commissions (1^{er} étage), en vue de présenter les offres à la délégation de service public du Cinéma.

Cette Commission de délégation de service public susmentionnée fait suite à la Commission d'ouverture des Offres du 1^{er} octobre 2013.

Mme JEANDET-MENGUAL, Présidente de la Commission de DSP, a introduit cette réunion en souhaitant la bienvenue aux membres de la Commission et a rappelé brièvement ce qui avait résulté de l'ouverture des offres effectuée le 1^{er} octobre : le dossier de la société Bastille Saint Antoine était incomplet alors que celui du candidat Noé était complet. Les services juridiques de la Ville ont sollicité l'analyse d'une avocate spécialisée dans les délégations de service public concernant la recevabilité des offres, dont le détail figure dans le rapport d'analyse annexé au présent procès-verbal.

M.BUAILLON, Directeur des Affaires Juridiques, présente le rapport d'analyse des offres et développe les raisons conduisant à écarter pour irrecevabilité l'offre de la société Bastille Saint Antoine. L'argumentaire présenté par l'assistance juridique dont a bénéficié la Ville sur ce dossier est solide et bien construit, et préconise sans ambiguïté d'éjecter l'offre du candidat Bastille Saint Antoine.

Mme JEANDET-MENGUAL reprend ensuite la parole pour souligner que l'actuelle délégation de service public est positive puisque l'Omnia a réussi à augmenter sa fréquentation malgré un contexte économique assez morose. C'est une DSP à laquelle la Ville est attachée d'où le souhait qu'elle a émis de ne pas interrompre l'activité malgré la décision de justice l'obligeant à relancer une nouvelle procédure.

Concernant le rejet de l'offre du candidat Bastille Saint Antoine, Mme JEANDET-MENGUAL sollicite l'avis de la Commission qui décide de suivre l'analyse juridique proposée par les services de la Ville et leur conseil juridique.

M. Richard TURCO, Directeur du Pôle Développement Attractivité, présente ensuite le contenu de l'offre de Noé Cinémas, détaillé dans le rapport d'analyse ci-joint, au regard des critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à concurrence : qualité du service rendu et qualité économique et financière.

Il rappelle par ailleurs le fort potentiel Art et Essai dans l'agglomération rouennaise.

Il indique que la proposition de Noé est très satisfaisante par rapport au cahier des charges de la Ville et insiste sur les différents points qui devraient faire l'objet de négociations avec la société Noé Cinémas, en particulier sur :

- les chiffres de fréquentation optimistes qui sont annoncés doivent être interprétés avec précaution, notamment au regard des périodes de travaux et des subventions qui en dépendent.
- les redevances : Noé Cinémas a notamment demandé l'exonération de la redevance fixe jusqu'en 2018, année à partir de laquelle les travaux seront terminés
- Noé Cinémas a souhaité modifier le projet de contrat pour proposer un taux obligatoire de 80% de séances Art et Essai alors que Cahier des charges de la Ville exigeait 90%.

Mme JEANDET-MENGUAL demande à la Commission son avis sur l'éventuel engagement de négociations avec le candidat Noé : au vu de l'offre globalement très satisfaisante de ce candidat, la Commission se prononce favorablement pour les discussions avec la société Noé Cinémas.

DECISION DE LA COMMISSION

Au regard de ces différents éléments, la Commission décide :

- de rejeter l'offre du candidat Bastille Saint Antoine
- d'émettre un avis favorable à l'engagement des négociations avec le candidat Noé Cinéma

Fait à Rouen le 18 octobre 2013

Madame JEANDET-MENGUAL
La présidente de la Commission de Délégation de Service Public